

bien des concepts que nous estimions faire partie de notre patrimoine nous sont revenus mieux définis et renforcés pour être incorporés à de nouvelles lois canadiennes ou utilisés comme principes généraux par nos tribunaux. De cette manière comme de bien d'autres, les efforts déployés par le Canada en vue de protéger et de promouvoir les droits de la personne dans le monde entier servent nos propres intérêts, en plus de ceux des gens que nous cherchons à aider.